



DOSSIER DE PRESSE

# Signature du contrat stratégique de la **FILIERE EAU**

**31 janvier 2019**





# Sommaire

<b>Editorial d'Antoine FREROT .....</b>	<b>4</b>
<b>Présentation de la Filière Eau .....</b>	<b>5</b>
Le secteur de l'eau .....	5
La Confédération « La Filière Française de l'Eau » .....	7
Enjeux et contexte du contrat de Filière .....	8
<b>Les projets structurants du contrat de la Filière Eau.....</b>	<b>9</b>
Projet structurant n°1 : Améliorer la visibilité et la coordination de l'ensemble des acteurs privés et publics.....	9
Projet structurant n°2 : Développer la massification des données de l'eau (big-data) et des algorithmes prédictifs dans un cadre sécurisé et authentifié .....	10
Projet structurant n°3 : Stimuler l'excellence française dans les solutions de détection et de traitement des nouveaux polluants.....	11
Projet structurant n°4 : Renforcer la formation par l'alternance avec promesse d'embauche sur les métiers en tension du secteur.....	12
Projet structurant n°5 : Mettre en place un accélérateur des PME du secteur de l'Eau opéré par Bpifrance.....	13

## Editorial d'Antoine FREROT



Le secteur industriel de l'eau et de l'assainissement doit apporter des solutions technologiques efficaces aux bouleversements extrêmement rapides auxquels les populations et les territoires sont confrontés.

Du fait des événements climatiques de plus en plus irréguliers et de l'augmentation des stress hydriques, la gestion des ressources en eau nécessite des technologies d'anticipation et de pilotage accrues.

L'alimentation en eau potable des populations, qui seront concentrées à 75% dans les villes à l'horizon 2050, se heurte à l'émergence de nouveaux types de polluants dont la détection et l'élimination font appel aux technologies de pointe de notre secteur.

A ces défis mondiaux s'ajoutent les défis locaux de l'entretien et du renouvellement des infrastructures d'eau et d'assainissement, particulièrement dans les zones rurales.

Pour cela, le Premier Ministre a annoncé un plan d'action dans le cadre des Assises de l'Eau, qui se sont tenues au printemps 2018 à la demande du Président de la République. Pour optimiser ce financement des infrastructures en période d'optimisation de la dépense publique, des solutions industrielles, reposant notamment sur les outils digitaux, devront être diffusées.

C'est dans ce contexte d'accélération du besoin en nouvelles solutions que les acteurs économiques de l'eau ont choisi de se rassembler en 2017 sous une bannière commune, la Filière Française de l'Eau, afin d'anticiper ensemble les mutations technologiques à venir. Cette filière doit créer des synergies plus fortes entre les innovations portées par les segments professionnels publics et privés du secteur, les besoins en technologies pour les collectivités territoriales ou pour l'international, et le cadre réglementaire par l'Etat.

Le nouveau format du Conseil National de l'Industrie favorise les synergies du secteur français de l'Eau grâce au cadre structurant du Comité Stratégique de Filière et d'un contrat de filière opérationnel qui permettra de mobiliser les dispositifs interministériels de financement, d'aides à l'export, et d'aides au développement des entreprises françaises.

C'est dans cette dynamique que le secteur français de l'eau souhaite s'engager afin de renforcer sa compétitivité et son leadership à l'international, développer les start-ups, TPE, PME innovantes partenaires de la recherche universitaire au sein des pôles et clusters régionaux, et faire gagner « l'équipe France de l'Eau ».

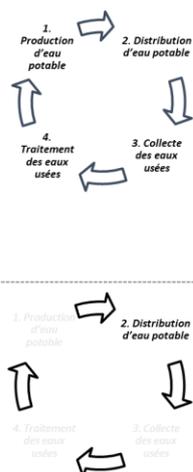
**Antoine FREROT**

# Présentation de la Filière Eau

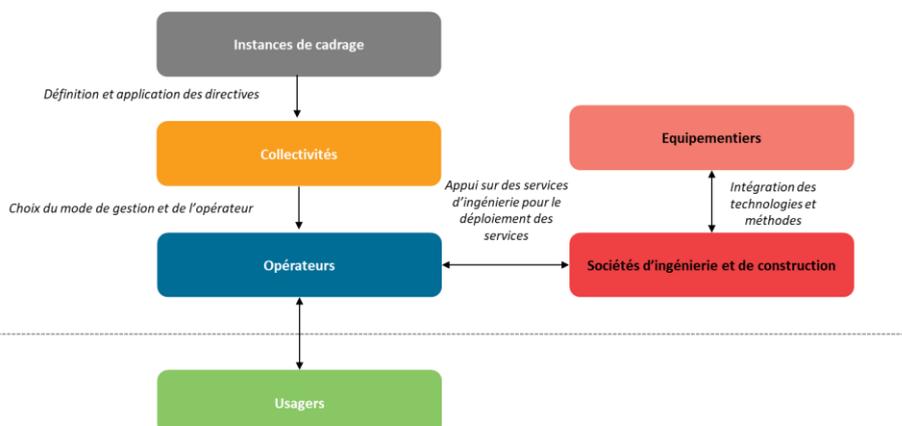
## Le secteur de l'eau

L'ensemble du secteur économique français de l'eau est estimé à 20 milliards d'euros pour environ 5000 entreprises en intégrant l'ensemble de la chaîne de sous-traitance.

### Etapes du petit cycle de l'eau concernées



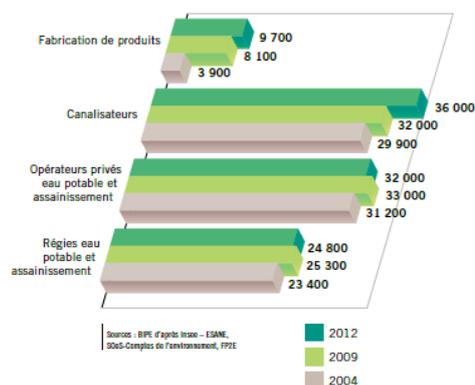
### Acteurs impliqués



Sur le territoire national, les entreprises de gestion des services d'eau emploient 32.000 salariés, auxquels s'ajoutent 24.000 agents pour les services d'eau et d'assainissement en gestion directe, pour un chiffre d'affaires total de l'ordre de 13 milliards €/an (seulement pour le petit cycle de l'eau) en France. A l'international, le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de l'eau est proche de 8,4 milliards d'euros, ce qui représente environ 60% de l'activité « eau » des groupes leaders du secteur (Veolia, Suez, Saur, Saint-Gobain,...).

Pour les activités liées au grand cycle de l'eau, le C.A. est évalué à plus d'1 Md€, cependant le marché potentiel est plus diffus et sa croissance difficilement quantifiable à ce jour.

### LES EMPLOIS EN 2004, 2009 ET 2012



Les fédérations professionnelles du secteur ainsi que les pôles de compétitivité (en phase de regroupement au sein d'un pôle de compétitivité national unique) ont créé en 2017 une **confédération du secteur de l'Eau** (« La Filière Française de l'Eau » - [www.lafilieresfrancaisedeleau.fr](http://www.lafilieresfrancaisedeleau.fr) - Association Loi 1901) regroupant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur du secteur.

Le secteur regroupe :

- Les groupes, ETI et PME du secteur (fédérations FP2E et UIE), dont les leaders du secteur (Suez, Veolia, St Gobain Pam, Saur,...) présents sur la scène internationale avec leurs filiales,
- les fédérations de collectivités locales pouvant intégrer les opérateurs publics locaux d'eau et d'assainissement (FNCCR, France Eau Public, AdCF),
- les entreprises d'ingénierie (Syntec-Ingénierie),
- l'écosystème des entreprises PME et ETI des équipementiers et prestataires de services (Profluid, SNECOREP),
- les entreprises de travaux publics dédiées à la pose et l'entretien des canalisations d'eau et d'assainissement (Les Canalisateurs),
- les organismes scientifiques et techniques ou d'études et de formation (ASTEE, Office International de l'Eau),
- de nombreuses start-ups, TPE et PME animées par les clusters régionaux du Pôle de compétitivité de l'Eau (AquaValley, Hydroeos, Dream). Ces pôles sont en cours de regroupement pour devenir le Pôle de compétitivité national du secteur de l'Eau sur lequel le CSF pourra s'appuyer pour décliner les actions en lien avec la R&D ou le développement des entreprises.

#### ■ Nombre d'entreprises intervenant dans la filière en France en 2015 (\*)

Unités : nombre d'entreprises

Segments de marché	2015
Exploitation de services de traitement de l'eau	≈ 1 000
Construction d'ouvrages de traitement de l'eau	≈ 60
Ingénierie du traitement de l'eau	≈ 170
Fabrication d'équipements de traitement de l'eau	94
Fabrication de produits chimiques de traitement de l'eau	≈ 30

(\*) Une entreprise peut intervenir sur plusieurs segments de marché  
 Traitement Xerfi / Sources : INSEE, Greffes des Tribunaux de Commerce

Les fondateurs et adhérents de cette confédération de l'eau « La Filière Française de l'Eau » ont conduit ensemble de nombreux travaux en lien avec le chiffrage des enjeux du secteur, l'identification de verrous réglementaires pour le développement de l'innovation, et la proposition d'adaptations réglementaires ou législatives associées,...

D'autres fédérations et organismes ont rejoint la confédération de l'eau : l'Office international de l'Eau, SNECOREP, l'AdCF, l'ASTEE, Les Canalisateurs.

## La Confédération « La Filière Française de l'Eau »



**Fondateurs :** UIE, FP2E, SYNTEC-Ingénierie, Profluid, FNCCR/FEP, AQUAVALLEY, DREAM, HYDREOS

### Les Fédérations professionnelles



### Les collectivités locales et opérateurs publics



### Le Pôle de compétitivité national de l'Eau et ses clusters régionaux



### Les organismes de scientifiques, techniques, de formation, et d'information de l'Eau



## Enjeux et contexte du contrat de Filière



La Filière Française de l'Eau (FFE), confédération des acteurs publics et privés du secteur de l'eau (hors construction d'ouvrages et travaux publics), a été labélisée CSF par le Conseil National de l'Industrie du 28 mai 2018.

Cette confédération rassemble près de 1400 entreprises représentées par les fédérations adhérentes.

En 2018 ; les acteurs de la Filière ont souhaité anticiper les mutations du secteur par une étude « ***l'Eau du Futur*** » dans le cadre du Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques (PIPAME). Cette étude, cofinancée par la DGE et la Confédération FFE est en cours de finalisation.

Cette étude a notamment permis de s'assurer de l'adéquation entre les thèmes de travail du CSF et la demande mondiale en **nouvelles solutions technologiques et industrielles**.

Les actions structurantes du présent contrat participeront aussi à la mise en œuvre industrielle des engagements pris par le gouvernement en conclusion de la **1<sup>ère</sup> phase des Assises de l'Eau**.

Ces engagements nécessitent notamment un renforcement de l'ingénierie permettant l'optimisation de l'utilisation des nouvelles masses financières mobilisées pour les services d'eau ruraux, et le développement de services et de modèles économiques plus efficaces et sobres en eau.



## Les projets structurants du contrat de la Filière Eau

L'innovation du secteur de l'eau et de l'assainissement se déploie sous forme de nouvelles **briques technologiques** qui touchent des segments spécifiques du métier : processus pour le traitement de l'eau (potable ou assainissement) ; ingénierie pour les systèmes d'adduction et le traitement de l'eau ; intégration des organismes vivants dans les systèmes de contrôle (bio-essais, bio-détection) ; intégration de l'IoT et des capteurs intelligents sur l'ensemble des processus ; nouvelles interfaces intelligentes pour les citoyens,...

Ces innovations sont portées par un écosystème de start-ups et de PME et par les grands groupes français du secteur, à travers leur structure de R&I. Le **Pôle national de compétitivité de l'Eau** a permis l'éclosion de projets de recherche collaborative impliquant des acteurs de toutes tailles et de toutes origines ; et notamment des collectivités territoriales prescriptives vis-à-vis de besoins non-couverts par l'offre technologique.

### Projet structurant n°1 : Améliorer la visibilité et la coordination de l'ensemble des acteurs privés et publics

#### Enjeux

Ce projet comporte trois volets pour répondre aux différents enjeux de visibilité, de définition des besoins et de collaboration entre les acteurs de la filière. Par la création d'une plateforme numérique notamment, il se décline en trois sous-projets.

#### Objectifs

- ⇒ Phase 1. Sous-projet 1 : Créer la plateforme des références technologiques en regroupant les contributeurs au leadership français par domaine (traitement avancé de l'eau et de l'assainissement pour l'élimination des nouveaux polluants, technologies de transport de l'eau et de gestion des infrastructures, offre digitale,...)
- ⇒ Phase 2. Sous-projet 2 : Doter la plateforme de deux interfaces numériques collaboratives :

Création d'un espace collaboratif « espaces-projets » à destination des acteurs industriels et des collectivités territoriales ainsi que d'une interface d'intégration des technologies sur l'ensemble de la chaîne de valeur, facilitant les échanges sécurisés dédiés à la conception ou à l'industrialisation de solutions technologiques ;

- ⇒ Phase 3. Sous-projet 3 : Etudier et adapter le cadre juridique de la contractualisation

#### Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière

- Pilotage de la conception de la plateforme, définition des besoins et des fonctionnalités de la plateforme, déploiement et développement des différentes interfaces de la plateforme ;
- Cofinancement de la plateforme numérique de filière via une mobilisation du dispositif « plateformes numériques » du PIA, si le projet répond aux critères d'éligibilité ;
- Participation aux réflexions sur l'évolution du cadre contractuel actuel.

## Projet structurant n°2 : Développer la massification des données de l'eau (big-data) et des algorithmes prédictifs dans un cadre sécurisé et authentifié

### Enjeux

L'optimisation de la gestion et du renouvellement des infrastructures a été affichée comme une priorité par l'Etat à l'occasion de la clôture de la 1<sup>ère</sup> phase des Assises de l'eau par le Premier Ministre en 2018.

Le développement de ces technologies passe par la « massification » des données patrimoniales et d'exploitation actuellement disséminées dans les territoires, et la constitution de bases de données d'expérimentation (« bacs à sable ») pour perfectionner rapidement les algorithmes de prédiction des défaillances des réseaux et des équipements d'usines, développés par les entreprises du secteur.

En outre, le secteur de l'eau échange de nombreuses données avec les citoyens (données techniques) et avec les autorités publiques (reportages réglementaires sur la qualité de l'eau, les activités industrielles,...). Comme pour les secteurs de la santé et de l'agro-alimentaire, les processus de traçabilité et d'authentification des données de l'eau et de l'assainissement sont essentiels pour renforcer la confiance des citoyens et des autorités publiques dans les informations fournies.

### Objectifs

Grâce à l'apport des entreprises spécialisées dans la collecte et l'organisation de données d'exploitation, la massification des données de l'Eau (big-data) doit permettre :

- ⇒ la création d'un premier entrepôt de données, principe «du bac à sable »,
- ⇒ le développement des premiers algorithmes sur la base des données d'expérimentation.
- ⇒ la sécurisation, authentification et traçabilité des données

### Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière

Définition du cadre de lancement de **3 appels à projets (AAP)** :

- **AAP 1** : Massification des données et constitution d'une base de données d'essai pour les défaillances des infrastructures d'eau et d'assainissement,
- **AAP 2** : Développement d'algorithmes prédictifs sur la base de données d'essai,
- **AAP 3** : Authentification des données sur les cas d'usages pertinents pour les acteurs de la Filière.

Grâce aux dispositifs des fonds dédiés du Plan d'Investissement d'Avenir, l'Etat pourrait soutenir certains projets issus des appels à projets mentionnés supra.

## Projet structurant n°3 : Stimuler l'excellence française dans les solutions de détection et de traitement des nouveaux polluants

### Enjeux



Conséquences des modes de production et de consommation de nos sociétés, les nouveaux polluants exercent des pressions croissantes sur les écosystèmes aquatiques et la biodiversité.

C'est pourquoi, scientifiques et industriels ont constitué un véritable **front d'innovation de la bio-surveillance** qui s'appuie sur la réponse biologique des êtres vivants pour définir l'altération de l'environnement : plusieurs entreprises, souvent jeunes, proposent désormais des outils innovants pour caractériser les impacts sur le vivant des micropolluants présents dans les milieux aquatiques / milieux récepteurs (effet cocktail).

### Objectifs

Dans ce contexte, en s'appuyant sur le leadership français du traitement de l'eau, la filière de l'eau s'assigne un double objectif face aux besoins de détection, d'analyses et de traitement des micropolluants :

- Créer un « **cluster national de la bio-analyse de l'Eau** » des Start-ups et TPE intégrant les laboratoires universitaires, rattaché à la Filière Française de l'Eau via le Pôle national de compétitivité de l'Eau et ses clusters régionaux.
- Donner de la visibilité aux technologies et solutions existantes de détection et traitement des nouveaux polluants.
- Identifier les TPE/PME à potentiel et susceptibles d'intégrer l'Accélérateur PME du CSF Eau

### Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière

Participation de l'Etat aux groupes de travail, lancé par la filière, sur une **démarche de certification** des différents bio-essais disponibles, par un organisme tiers ;

Diffusion de l'information sur la pertinence d'usage et la robustesse de ces technologies auprès de services et organismes publics intervenant dans la surveillance des milieux aquatiques (AFB, Agences de l'Eau, DREAL, DDT, etc) ;

Evaluation de la compatibilité de ces nouvelles approches avec la réglementation régissant les autorisations de rejet des ICPE soumises à autorisation (cf. Arrêté du 2 février 1998, par exemple) et recommandations de la filière.

## Emploi – Formation - Développement des PME

### Projet structurant n°4 : Renforcer la formation par l’alternance avec promesse d’embauche sur les métiers en tension du secteur

#### Enjeux

Le secteur de l’eau et de l’assainissement génère **120 000 emplois** directs (bureaux d’études, entreprises de service, entreprises publiques, équipementiers d’usines, fournisseurs de canalisations, fournisseurs d’équipements,...) auxquels s’ajoutent aussi les emplois de la construction et des travaux publics qui interviennent aussi sur le secteur de l’eau et de l’assainissement.

Les métiers en tension sont transverses à l’ensemble des fédérations de la Filière et visent principalement 2 grandes familles de métiers :

- **Les métiers en lien avec la programmation qui seront fortement impactés par la digitalisation du secteur** : programmeurs d’automates, électrotechniciens, électromécaniciens, mainteneurs, et les nouveaux métiers digitaux : ordonnanceurs de travaux ou de maintenance
- **Les métiers de l’ingénierie** : fortement touchés par les solutions alimentées par le « big data », les besoins en ressources humaines formées et adaptées sont importants pour le secteur privé et le secteur public de la Filière.

#### Objectifs

Dans le cadre du contrat de Filière seront menées **2 actions prioritaires** visant ces métiers :

- **Lancement d’une étude PIC** (Plan d’Investissement des Compétences) ciblée sur les métiers en tension via un Contrat d’Etude Prospective dans le cadre d’un EDEC (Engagement de Développement de l’Emploi et des Compétences) ;
- Lancement d’un **plan de formation par l’alternance** ciblé sur les métiers en tension du secteur : métiers touchés par la mutation en lien avec la programmation, et métiers de l’ingénierie de l’eau

#### Points clés et principaux engagements de l’Etat et de la filière

- **Engagement à la formation par l’alternance sur les métiers en tension** : ouverture de **20 classes par an** dans les écoles et campus des acteurs de la Filière. Cet engagement permettra de garantir la formation supplémentaire de **+500 alternants/an**,
- Engagement des opérateurs publics et privés de la Filière à garantir un emploi en CDI pour ces alternants,
- **Engagement des partenaires sociaux** à appuyer l’étude « Emploi-Compétences » de la Filière et à favoriser l’appui des organismes paritaires (OPCA) au volet formation du contrat de Filière,
- Mobilisation du Plan d’Investissement dans les Compétences ciblé sur les métiers en tension : subvention à hauteur de 50% de l’étude EDEC CEP par le Ministère du Travail (DGEFP).

## Projet structurant n°5 : Mettre en place un accélérateur des PME du secteur de l'Eau opéré par Bpifrance



### Enjeux

L'accélérateur PME opéré par Bpifrance visera à accompagner la croissance des entreprises et répondre aux enjeux spécifiques de la filière, notamment pour l'internationalisation et les mutations technologiques.

### Objectifs

Déploiement d'un accélérateur sectoriel dédié à la Filière Eau et opéré par Bpifrance.

Sous réserve du bouclage financier, le calendrier prévisionnel prévu est :

- 1<sup>er</sup> semestre 2019 : mobilisation des partenaires représentant la filière et ses entreprises, identification des enjeux spécifiques de la filière et ajustement du programme en fonction, mise en place du dispositif d'identification et de sélection des entreprises avec Bpifrance en vue de la préparation des premières promotions de PME
- 2<sup>nd</sup> semestre 2019 : lancement de la première promotion de dirigeants de PME

### Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière

- Le Pôle de compétitivité de l'Eau et ses clusters régionaux participeront activement à l'identification et à la sélection des PME accompagnées.
- Outre l'appui de Bpifrance, les organismes publics participeront, aux côtés des acteurs de la filière, à l'identification et à la sélection des entreprises pouvant bénéficier du programme via leurs réseaux et relais (DGE, DIRECCTE, DGEFP,...)
- Le Comité Stratégique de Filière et les Fédérations professionnelles adhérentes de «la confédération « La Filière Française de l'Eau » veilleront particulièrement à l'efficacité de ce programme : choix des PME, assiduité des dirigeants des entreprises sélectionnées aux formations, résultats obtenus sur le développement des entreprises.
- L'Etat participera au financement des accélérateurs







**Contacts presse**

[presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)

01 53 18 41 13